

Lieutenant Roger DEGUELDRE, martyr de l'Algérie française

« Le jour où les « fellas » entreront à Alger, j'espère trouver trois compagnons pour garder les faces du Monument aux morts et tomber en tirant une dernière salve de PM » (Roger Degueldre)

Né le 19 mai 1925 à Louvroil, dans le Nord, Roger Degueldre, dissimulant son jeune âge derrière un physique impressionnant, entre en Résistance dans le maquis FTP de Roger Pannequin, surnommé « *Commandant Marc* ». Avidé de combattre au plus près l'envahisseur allemand, il s'engage dans la 10^{ème} Division d'Infanterie Motorisée qui participe à la réduction de la poche de Colmar, en janvier 1945.

La guerre terminée, c'est à titre étranger qu'il s'engage dans la Légion Etrangère. Il servira, en Indochine, au 1^{er} Régiment Etranger de Cavalerie et fera très vite parler de lui... Le 21 janvier 1950, à Tra-Vinh, dans le delta du Mékong, au péril de sa vie, il sauve d'une mort certaine sous le feu ennemi, le Capitaine de Blignières... plus tard, colonel, commandant le 1^{er} REC. Cette action héroïque lui vaut d'obtenir la Médaille Militaire.

La guerre d'Indochine se terminant, déçu, frustré et amer par l'issue des combats, l'adjudant Degueldre -Croix de Guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures avec sept citations, (une Palme, deux Étoiles de Vermeil, deux Étoiles d'Argent et deux Étoiles de Bronze)- volontaire pour les parachutistes, rejoint le 1^{er} Bataillon Etranger de Parachutistes qui prendra l'appellation de 1^{er} Régiment Etranger de Parachutistes, dès 1955, durant la guerre d'Algérie.

Il participe avec son régiment, en 1956, à l'opération de Suez puis, dès son retour, à la Bataille d'Alger dans le but d'éradiquer les bandes terroristes qui sèment la mort et la désolation dans la ville.

En janvier 1958, il gagne ses galons d'officier, au feu, à Guelma, et participe à la bataille des frontières dans l'Est-Constantinois. Son ardeur au combat, son exemplarité et le dynamisme qu'il insuffle à ses hommes lui valent d'être décoré de la Croix de la Valeur Militaire avec Palme. Le 26 septembre, il est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le temps passant, les atermoiements, les palinodies, les revirements et les reniements de De Gaulle sur le maintien de l'Algérie française sèment le doute puis la colère et l'amertume auprès de bon nombre d'officiers... Degueldre en fait partie. Il assiste, impuissant et rageur à la destruction d'une armée victorieuse et à la livraison de l'Algérie au FLN, rendant vains les sacrifices consentis.

Après la révolte des officiers du 1^{er} REP, le 8 janvier 1961, il est muté disciplinairement au 4^{ème} Régiment Etranger d'Infanterie mais il refuse de rejoindre son nouveau corps. Le 25 janvier 1961, il entre dans la clandestinité et effectue des missions secrètes pour le compte des services spéciaux commandés par le Colonel Jacquin.

Le 21 avril 1961, il réintègre son unité lors du putsch des généraux. La révolte avortée, il retrouve la clandestinité et rejoint les rangs de l'Organisation Armée Secrète (OAS) où il est nommé par le Colonel Godard, chef du Bureau d'Action Opérationnel (BAO).

Fidèle à son engagement « *La mort plutôt que le déshonneur !* », il retrouve, dans la résistance à l'abandon, une raison de poursuivre le combat et une justification au serment qu'il a prêté sur le cercueil de son chef, le Colonel Jeanpierre : « ***Plutôt mourir, Mon Colonel, que de laisser l'Algérie aux mains du FLN, je vous le jure !*** »

Au sein de l'Organisation, il s'emploie à forger une arme redoutable et redoutée de tous, tant de l'Elysée, des barbouzes, que du FLN : **Les Commandos Delta** qui, ayant pour slogan : « ***L'OAS frappe où elle veut, quand elle veut !*** », mènent un combat de tous les instants, rude, chaotique, désespéré, mortel, mais si efficace qu'il sème l'angoisse et la crainte dans les plus hautes sphères... et que la fatalité des circonstances précipitera vers un dénouement tragique.

Le 7 avril 1962, Degueldre est arrêté à l'issue d'une réunion réunissant plusieurs responsables de l'Organisation. Reconnu, il est aussitôt transféré en métropole et écroué à la prison de la Santé.

Le 28 juin s'ouvre son procès qui n'est autre qu'une parodie. A cet effet, une juridiction d'exception, la Cour Militaire de Justice, est créée afin qu'il ne puisse, contrairement au général Salan, obtenir les « *circonstances atténuantes* » et sauver sa tête. Le général Larminat doit la présider. Ancien de l'armée coloniale, il refuse de juger le condamné et déclare : « *Je ne serai pas le Fouquier-Tinville de la Ve République. Je me tuerai ce soir* » Dans la soirée, il met fin à ses jours. Qu'importe ! Il est remplacé par le général Gardet. La justice expéditive gaulliste ne va pas s'arrêter sur un cas de conscience... En un minimum de temps, après une absence d'instruction et de témoins à décharge, l'officier parachutiste est condamné à la peine de mort.

Refusant dédaigneusement le recours en grâce présenté par la défense, c'est quelques heures seulement après le génocide du 5 juillet 1962 d'Oran qui fit plus de trois mille victimes parmi la population civile européenne, (lequel aurait dû pourtant l'inciter à la clémence), que De Gaulle prend la décision de faire fusiller le Lieutenant Roger Degueldre.

Le 6 juillet 1962, à **02h30**, les deux défenseurs du condamné, Jean-Louis Tixier-Vignancour et Denise Macaigne arrivent à la prison de Fresnes en même temps que l'avocat général Gerthoffer qui a requis la peine capitale et l'aumônier de la prison. Avant de quitter sa cellule, il prononce, en guise d'adieu, ses dernières paroles : « *Je suis fier de mourir pour tenir le serment qu'a fait tout officier ayant servi en Algérie. Dites aux Algériens que, si je ne suis pas de leur race, n'étant pas né sur leur sol, je les ai beaucoup aimés et je les aime toujours.* » Se tournant vers le procureur Gerthoffer, il déclare : « *Je ne vous garde pas rancune, mais je vous plains.* »

Puis, c'est le départ vers le fort d'Ivry où doit avoir lieu l'exécution. À **03h45**, l'Officier se présente devant les douze soldats du peloton d'exécution, en tenue de parachutiste, le drapeau tricolore sur la poitrine, drapeau auquel il a tout sacrifié et qu'il a choisi comme linceul. Autour de son cou, il a noué un foulard de la légion. Dans la poche intérieure de sa vareuse, il y a la photo d'un bébé, son fils qu'il n'a jamais vu. Il a conçu cet enfant dans la clandestinité. Le bébé est venu au monde alors que le père se trouvait dans sa cellule de condamné à mort. « *Dites que je suis mort pour la France !* » s'écrie-t-il à l'adresse de son défenseur. Puis il refuse qu'on lui bande les yeux et, au poteau crie : « *Messieurs, Vive la France !* » avant d'entonner la Marseillaise.

Les trois premiers officiers désignés pour commander le peloton d'exécution ayant refusé d'accomplir cette sinistre besogne, les Capitaines Jean de Balby de Vernon, Michel Cabanes et Michel Martet, du 501ème régiment de cavalerie de Rambouillet, sont sanctionnés, rayés des cadres et mis aux arrêts. Les officiers suivants qui ont refusé l'ordre, ont été également sanctionnés.

Il est **03h56**. Le sous-officier remplaçant, chef de peloton, abaisse le bras. Les soldats qui doivent exécuter le Lieutenant Degueldre, émus par son courage, hésitent à tirer. Douze coups retentissent cependant dans la nuit... mais une seule balle l'atteint : au ventre diront certains.

L'adjudant chargé de donner le coup de grâce se précipite, l'arme à la main, pour accomplir sa « mission » et se rend compte que le condamné est toujours en vie. Sa tâche ne consiste désormais plus à achever un quasi-mort, censé avoir reçu douze bouts de métal... **mais bel et bien de tuer un vivant**. Et ce sont là deux choses bien différentes... Il en a si terriblement conscience, que sa main pourtant préparée à cette macabre mission tremble, et que le revolver se décharge dans le vide. Livide, désarmé, l'adjudant tire une deuxième fois et rate encore sa cible.

Les défenseurs, voyant que Roger Degueldre souffre atrocement, réclament l'intervention d'un médecin. Celui-ci, arrivé **sept minutes plus tard**, atteste que le supplicié vit toujours. Il faut donc l'achever au plus vite. Et pendant ce temps, Degueldre, à demi recroquevillé continue de gémir...

L'adjudant, toujours tremblant, pointe une nouvelle fois son arme sur la tête de l'officier parachutiste, ferme les yeux et appuie sur la détente. Stupeur ! Rien ne se produit. L'arme s'est enrayée. Exaspéré par cette situation –unique dans les annales de l'exécution- le procureur Gerthoffer ordonne qu'une nouvelle arme soit apportée. Mais personne parmi les militaires présents n'en possède. Il faut courir en chercher une... Et pendant ce temps, Degueldre est toujours vivant et son calvaire interminable.

A partir de ce moment là, tous les juristes s'accordent à dire que la sentence ayant été exécutée, puisque le condamné étant encore en vie, il fallait le détacher du poteau et lui donner les soins nécessaires. Autrement dit, **on n'avait pas le droit d'achever le blessé**. Mais les ordres étaient formels ; il fallait que Degueldre soit tué ! Il incarnait à lui seul, l'OAS, cette puissance qui avait fait trembler les Etats Majors, le FLN et l'Elysée... Il fallait exorciser jusqu'à son souvenir.

Et pendant que l'on s'affairait à se procurer une arme, celui qui, à cet instant, aurait pu (peut-être) changer le cours des événements ne réagit point. Pétrifié par la scène, glacé d'effroi, le défenseur du condamné demeurait inerte. Pourtant, il lui appartenait de tenter quelque chose, de courir jusqu'au supplicié, de le prendre dans ses bras et de le couvrir de son corps en invoquant la justice, en appelant à l'amour, en exigeant au nom de toutes les traditions humaines et chrétiennes qu'on fît grâce au condamné... Cela s'était déjà produit dans l'Histoire quand la corde du pendu avait cassé et que la grâce lui avait été accordée...

Enfin on remet un pistolet à l'adjudant qui, blanc comme un linge, dans un état second... mais obéissant servilement au commandement de tuer, doit en finir puisque tels sont les ordres. Un nouveau coup de feu claque. Stupeur ! Celui-ci est tiré, non pas au-dessus de l'oreille comme l'exige le règlement, mais dans l'omoplate... Une douleur atroce irradie le corps du supplicié. Il regarde vers le ciel et ouvre grands ses yeux. Peut-être perçoit-il à cet instant que son calvaire prend fin. Il est tout illuminé des illusions radieuses de ceux qui vont mourir et il lui semble entendre, là haut, les voix des martyrs du 5 juillet lui murmurer : « *Roger... Roger... dès aujourd'hui tu seras avec nous dans le Paradis* ».

À **04h08**, une nouvelle détonation retentit... et c'est la fin. La boucherie a duré **12 minutes... 12 atroces minutes..**

C'est ainsi qu'après **Claude PIEGTS** et **Albert DOVECAR**, Sergent au **1er Régiment Etranger de Parachutistes**, mourut, **assassiné**, le lieutenant **Roger DEGUELDRE**, également du **1er R.E.P**, Chevalier de la Légion d'honneur... Et les salves du peloton couvrirent un instant les plaintes et les râles qui montaient d'Oran, tandis que la France, en vacances, n'entendit rien.

Huit mois plus tard, le 11 mars 1963, le Colonel **Jean BASTIEN-THIRY**, Polytechnicien, tombait à son tour à 35 ans, sous les salves du peloton. Décidément, le crime était profondément enraciné !...

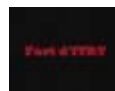
Le Lieutenant Roger Degueudre aura respecté jusqu'à la fin son serment « **la mort plutôt que le déshonneur !** ». Après avoir été enterré au carré des suppliciés dans le cimetière de Thiais, il repose aujourd'hui au cimetière des Gonards, à Versailles.

José CASTANO

(courriel : joseph.castano0508@orange.fr)

Le Lieutenant Degueudre s'était adressé à ses camarades officiers en ces termes : « **Faites bien attention. Vous affirmez que rien ne vous empêchera de garder l'Algérie à la France. J'ai prêté ce serment avec vous. Mais sachez bien qu'en ce qui me concerne, il sera respecté. J'irai jusqu'au bout !** »

- L'assassinat du Lieutenant Degueudre. Voix de Jean-Pax Meffret – Cliquez :



Ce jour là ... 6 juillet 1962



**« ... Mon pays m'a fait mal par ses fosses creusées
Par ses fusils levés à l'épaule des frères,
Et par ceux qui comptaient dans leurs mains méprisées**

Le prix des reniements au plus juste salaire... »

- Robert BRASILLACH -

-0-0-0-0-0-0-

Une remarquable brochure historique traitant de la biographie et du drame vécu par Roger DEGUELDRE : « *Quand LE MONDE couvre un mensonge...* », a été éditée par l'ADIMAD - 12 pages couleur illustrées au prix de 3 euros, l'unité, franco de port.

Pour envoi en nombre :

- 5 exemplaires = 10€
- 10 exemplaires = 15€
- 20 exemplaires = 20€ (ces tarifs sont franco de port)

Adresser commande avec règlement à ADIMAD – 68, traverse des Loubes – 83400 HYERES –
Tel. 04.94.57.52.91 – 06.11.28.55.90 - Fax : 04.94.57.68.65

Courriel : adimadsud@wanadoo.fr – Site : adimad.fr

L'ADIMAD ou Association pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus de l'Algérie française est une association française visant à défendre « *la mémoire de tous les martyrs et de toutes les victimes des ennemis de l'Algérie française* ».

Vous pouvez lui apporter votre soutien en adhérant : Adhésion : 25 Euros/an

-0-0-0-0-0-0-

Commémoration du génocide du 5 Juillet 1962 d'ORAN

L'ADIMAD invite à une cérémonie qui aura lieu le samedi 5 juillet 2014 à 11h au cimetière Saint Sixte de PEROLS (34), entrée A, stèle des Français d'AFN, à la mémoire des martyrs du 5 juillet 1962 d'ORAN et des fusillés pour l'Algérie française.

Renseignements : 04.66.36.20.14 et 06.22.85.37.98

-0-0-0-0-0-0-

8^{ème} Salon du « savoir faire Pied-Noir » - Port Barcares – 5, 6, 7 Septembre 2014

Parrainé, cette année, par Hélène & Odile BASTIEN-THIRY

Mas de l'Ille – Bd des Rois de Majorque (Sortie 12 de la voie rapide) –
66420 - PORT BARCARES - Entrée gratuite – Entrée pour tous

Renseignements au 04.94.33.68.38 ou 04.68.86.13.62 ou **06.82.22.75.65** ou 06.09.78.58.92

Contact : salondusavoirfaire.usdifra@orange.fr

Une magnifique initiative pour un peuple aussi productif que celui des Français d'Algérie et pour que sa mémoire demeure.

-0-0-0-0-0-0-

[Ma biographie, cliquer sur :](#) - *Ma Biographie* –

[Mes ouvrages, cliquez sur :](#) -*Ma Bibliographie* –

En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" No 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Vous ne recevrez jamais des courriels commerciaux ou pièces jointes de publicité de notre part.

[Vous pouvez vous rayer de cette diffusion à tout moment en faisant \[répondre\]\(#\) », puis en tapant « \[NON\]\(#\) »](#)